

*Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les femmes...
sans jamais oser le demander.*

CANNES 2008
40^e
Quinzaine
des Réalistes
Société des Réalistes de Film



Anne
Alvaro

Nathalie
Baye

Rachida
Brakni

Michel
Boujenah

Isabelle
Carré

Lolita
Chammah

Béatrice
Dalle

Nicole
Garcia

Marie
Laforêt

Marceline
Loridan- Ivens

Emmanuel
Mouret



Loridana Acquaviva Caroline Bennequin Christelle Coelho Isabel Coelho Mouna Dahou Amel Deleu Manon Garcia José Guerreiro Rachelle Kanga Bonelli Laborde Rosalyn Longuepee Céline Mane Alice Niay Tania Petrovna Aurélie Ponti Zora Prassinot Evelyne Tissier Laura Tognini

Les Bureaux de Dieu

LA LIGUE **Dossier informatif** fonction présentent **Un film de Claire Simon**

CLAIRE SIMON, co-scénariste Natalia RODRIGUEZ, Nadège THERAL, directeur de casting Stéphane MATTEI, 1^{er} assistant de réalisation Stéphan AMATRY, directeur de la photographie Philippe VAN LEEUW, ingénieur du son Olivier NEPPEL, chef décorateur Raymond SARTI, chef costumière Nathalie RAOUL, monteur Benjamin VIELLAND, directrice de production Nathalie MABILLAT, assistante réalisateur Arthur SIMON. Une co-production Les Filles d'ici Richard COPPIN, Chef-@ Philippe CARCASSONNE, La Part Production Philippe KAUFFMANN, Guillaume MALANDRIN, avec la participation de CANAL + et la Société des Réalistes de Film. La Société des Réalistes de Film est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet de promouvoir le cinéma français et de soutenir la production de films de qualité. Elle est membre de la Fédération Française des Associations de Cinéma (FFAC) et de la Fédération Française des Associations de Cinéma (FFAC).

Distribué à l'occasion de l'avant-première du film **Cinéma Vendôme** 4 novembre 2008   www.shellac-altern.org www.lesbureauxdedieu-lefilm.com

DES DROITS
DE L'HOMME

**Avant première organisée
en collaboration avec
la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial
et
la Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial**





Les Bureaux de Dieu

par Claire Simon

(extraits du dossier de presse)

Comment raconter ce que j'ai voulu filmer, ce que j'ai trouvé si beau, chaque fois que j'ai passé du temps dans un centre du Planning familial ?

Les tragédies les plus modernes et ancestrales se disent, là, à l'ombre des moulures poussiéreuses d'anciens appartements bourgeois, occupés par des femmes libres qui ont choisi de faire un métier qu'elles inventent au fur et à mesure, un métier qui consiste à écouter d'autres femmes aux prises avec leur liberté d'aimer, d'avoir des enfants, maintenant, un de ces jours, ou jamais.

Un coup de fil raté et un enfant va naître pour le meilleur ou pour le pire... Pour cette jeune fille et pour cet enfant ? Qui sait ?

Nous sommes dans des pièces qui entendent ce que personne ne dit ailleurs de la nouvelle vie que nous connaissons tous, depuis la séparation possible entre les étreintes amoureuses, le sexe et la naissance d'un enfant. (...)

Beaucoup de femmes ou de jeunes filles arrivent là en cachette de leur famille, de leurs amis ou amies, ou même de leur médecin en ville. Elles viennent car elles sont devant des choses difficiles à vivre, à dire ou à penser en privé et en société, elles viennent voir d'autres femmes, du même genre, du même sexe. Comme si chacune venait là pour y trouver une, des femmes capables d'entendre sans s'évanouir ce que la mère, la fille, le frère, le père, le mari, l'amant, la copine, le prof, la police, le médecin, l'État préfèrent ignorer. (...)

Que le Planning soit un tel lieu, j'avais l'impression que personne ne s'en rendait compte. Et qu'au contraire les mots « planning », « familial », « IVG », « contraception », « HIV » fonctionnaient comme des paravents qui empêchaient de prendre la mesure humaine, légendaire de ce lieu.

Dans ces bureaux en haut des immeubles, on pensait que des filles et des femmes s'occupaient avec ces mots. On se disait : affaire classée. Ça roule... La contraception, l'IVG, c'est simple... Ou bien on disait aussi « ces femmes-là »... Comme si au Planning ne venaient que les cas sociaux, comme si la question d'avoir un enfant ou pas, de faire l'amour ou pas ne se posait que dans les milieux « défavorisés ». Comme si séparer la sexualité de la procréation ne nous concernait pas... (...)

J'aimerais qu'on se souvienne comment chaque petit mot, chaque silence s'impriment sur le visage de celle qui écoute, les yeux ouverts, tendus vers l'histoire de celle qui parle .

J'ai eu l'impression en tournant le film que tout ce qui était dit là, était caché depuis longtemps, même si les lois existent en France. Que ce silence allait bien au-delà du légal, du politique. Et peut-être qu'on ne pourrait jamais sortir du silence..

Ce film est un tableau de notre vie : l'ambivalence, la difficulté de choisir, le peu d'habitude que nous avons de choisir, **la différence que ce choix implique dans nos rapports avec les hommes, et la permanence de ce choix.**

Qui dispose du ventre des femmes ?

Tout individu a droit à la libre disposition de son corps. Mais est-ce vraiment le cas pour les femmes ? Focus sur ce droit si longtemps revendiqué...

Lorsque l'on aborde le sujet des droits des femmes, une réponse fuse presque automatiquement : il n'y a plus lieu d'en parler puisque, dans nos démocraties respectueuses des droits de l'Homme, s'il reste des relents de sexisme, il est contraire au désir du législateur, soucieux de défendre l'égalité entre tous les citoyens. Tout va bien pour elles, merci bien ! Mais les « évidences » sont trompeuses. Et le droit des femmes à disposer de leur corps, cheval de bataille des féministes depuis des décennies, en constitue un exemple édifiant.

Si l'on en croit certains auteurs (comme Henri Atlan dans *Utérus Artificiel*), de tous temps, les hommes ont traduit par l'instauration et le maintien d'une société patriarcale leur volonté de dominer socialement un pouvoir naturel des femmes : celui de la maîtrise de la procréation, du don de vie. C'est ainsi que la société a toujours voulu maîtriser de façon culturelle, juridique, sociale et technologique la reproduction, et donc la maternité. Et comment mieux maîtriser la maternité qu'en s'appropriant le ventre des femmes ? C'est ainsi que l'histoire du féminisme a évolué en même temps que la sexualité, la médecine et parallèlement à l'arrivée de femmes dans les milieux politique et juridique.

La femme est dans le fruit

Il fut une époque pendant laquelle on pouvait lire comme préambule au code civil français : « *La femme est la propriété du mari comme l'arbre à fruit est celle du jardinier* ». Un seul destin pour les femmes : la maternité. La seule source d'épanouissement envisageable : être une bonne épouse et une bonne mère. Toute femme qui voulait échapper à ce destin, ou qui ne se sentait pas capable de l'assumer, était culpabilisée voire punie par la loi.

Le fait d'être soumise à des grossesses non désirées n'était pas dû uniquement à un manque de moyens d'y échapper. En effet, la médecine a fortement évolué au cours du siècle dernier et a permis de mettre au point des méthodes contraceptives qui furent rapidement interdites par les législateurs. Le débat sur la contraception a fait rage dans les rangs des féministes dans les années 60 avec la revendication « *Un bébé quand je veux* ».

C'est dans ce débat que s'est également insérée la lutte pour le droit à l'avortement. Dans les années septante, dans des pays comme la France et la Belgique, l'avortement était puni pénalement. L'avortement clandestin était pratique courante et les mutilations et décès résultant des mauvaises conditions de ces avortements ont fait s'élever des voix critiques qui, dans les débats, en France, ont revendiqué le droit des femmes à choisir de donner la vie selon leur désir.

Disposer de leur corps

Différents événements annoncent le changement de législation. Ainsi, en 1971, le « Manifeste des 343 », un appel de Simone de Beauvoir, publié dans le *Nouvel Observateur*, est signé par 343 femmes dont notamment Marguerite Duras, Françoise Sagan et Catherine Deneuve. Elles y affirment s'être fait avorter et donc avoir enfreint le code pénal.

En 1973, 330 médecins signent à leur tour un manifeste où ils déclarent pratiquer l'avortement.

C'est en 1975 que la loi autorisant l'avortement sous certaines conditions, loi défendue par Simone Veil devant l'Assemblée Nationale, sera finalement promulguée.

En Belgique, il faudra attendre 1990 pour que l'avortement soit dépénalisé (mais pas autorisé) avec une crise royale à la clé.

Aujourd'hui, l'avortement est pratiqué en Belgique dans la plupart des institutions médicales. La contraception s'est démocratisée et l'éducation sexuelle a surmonté certains tabous.

Cependant, ces acquis sont loin d'être définitifs: Il est intéressant de noter qu'une proposition de loi du Vlaams Belang, re-pénalisant l'avortement, est déposée au Sénat. Et une évolution progressiste du statut de la femme et de son droit à disposer de son corps sur le plan religieux (toutes religions confondues) reste hautement improbable.

Mais un nouveau pouvoir pourrait reprendre aux femmes ce droit à disposer d'elles-mêmes : les biotechnologies.

L'ennemie du fœtus

Aujourd'hui, les études féministes s'intéressent de près aux rapports de pouvoir que les biotechnologies favorisent. Car les opposants à l'avortement nous l'ont appris et les réflexions sur les avancées médicales en termes de procréation et de recherche thérapeutique nous le confirment : les droits de la femme mettent en danger le fœtus, voire même l'embryon, dont les droits seraient inversement proportionnels à ceux des femmes.

Alors que la femme se libérait, la « personnalité » du fœtus apparaissait au grand jour, valant aux femmes d'être accusées d'infanticide. Nous voici donc devant une contradiction : la société veut enfermer la femme dans son rôle de mère tout en la dénonçant comme une ennemie potentielle de son fœtus. Bref, la liberté à disposer de son corps est désormais antagonique des droits de cet humain potentiel qu'est l'embryon. Il est certain- que psychologiquement, les avancées en imagerie- médicale- (notamment l'échographie) donnent une visibilité au fœtus et donc accèdent l'impression d'avoir déjà affaire à un enfant.

Du ventre à la machine

La banalisation de la procréation médicalement assistée (PMA) représente également un risque de régression quant à la maîtrise des femmes de leur propre corps. Les conditions et réglementations, qui se développent autour des fécondations in vitro et autres technologies de procréation, retirent lentement (mais sûrement) les droits de la femme sur ses ovocytes et les embryons.

La PMA confirme la tendance à la séparation physique mère/fœtus, à l'opposition juridique de leurs droits respectifs et introduit l'idée d'une décision du couple dans la réglementation.

S'il est sans doute préférable que le père soit associé à la décision, il est par contre juridiquement inacceptable que la mère ne puisse décider seule de ce qui va lui être imposé dans son corps. Ce serait là une immixtion du pouvoir médical et politique dans la décision privée. Il ne s'agit pas ici de diaboliser une technologie qui apporte une réponse à l'infertilité mais de remarquer un choix de société qui passe du débat « un bébé quand je veux » à « un bébé à tout prix ». Et la femme d'être reconduite dans son destin de maternité sous contrôle.

Enfin, des recherches actuelles sur un futur utérus artificiel (la grossesse se passerait dans un incubateur, hors du corps de la femme) vont dans le même sens. Il s'agit à nouveau de développer des technologies permettant à toutes de procréer dans n'importe quelles conditions- plutôt que de changer les mentalités quant au rôle de chacun dans la procréation et au rôle de la procréation dans la vie de chacun. Ainsi il est important de se demander si les biotechnologies ont pour but de libérer les femmes. Et si ce n'est pas le cas, comment les femmes peuvent-elles se réapproprier les solutions qu'elles offrent ?





La Ligue des droits de l'Homme: les droits fondamentaux au quotidien

Née en 1901, la Ligue des droits de l'Homme est une association indépendante, pluraliste et interdisciplinaire. C'est un mouvement au sein duquel chacun se sent concerné et agit pour le respect de la dignité de tous.

A Bruxelles, Charleroi, Huy, La Louvière, Liège, Mons, Namur, Tournai et Verviers, les **sections locales** assurent la visibilité, la proximité et le dynamisme de la Ligue auprès de la population. Véritables lieux d'expertises, **les commissions thématiques** travaillent sur des matières telles que jeunesse, prisons, justice, droits économiques et sociaux, étrangers, psychiatrie...

NOTRE MISSION

Promouvoir les principes d'égalité, de liberté, de solidarité et d'humanisme, ainsi que les droits fondamentaux des hommes et des femmes, en Communauté française de Belgique. **Combattre l'injustice et les discriminations** sous toutes les formes (racisme, sexisme, homophobie, traite des êtres humains). **Défendre la dignité** des étrangers, des sans papiers, des sans emploi, des détenus, des personnes âgées, des jeunes, bref de tous. Défendre le respect de la vie privée et l'accès de tous les citoyens à une justice équitable et non expéditive.

VIGILANCE

En tant que contre pouvoir, la Ligue de droits de l'Homme observe, **informe et interpelle les pouvoirs publics et les citoyens** en vue de remédier à des situations qui portent atteinte aux droits fondamentaux.

La Ligue **examine les initiatives législatives et veille au respect des lois**, des conventions et des pratiques qui garantissent les droits humains. En cas d'atteinte à ces droits, la Ligue réagit sous forme d'interpellations, de communiqués et de conférences de presse, fait part de ses positions afin de susciter des modifications. Elle peut également mener des **actions en justice**, si des dispositions sont contraires aux droits de l'Homme.

FORMATION

La Ligue des droits de l'Homme est attentive à la nécessité de **favoriser le dialogue, de former élèves et enseignants à l'exercice et à la défense des droits humains** :

- par un programme de formation dans les écoles primaires, secondaires, dans les universités, dans les écoles de police.
- par la réalisation d'un module d'éducation aux droits fondamentaux à destination des enseignants de la Communauté française.

La Ligue propose également des **formations pour les adultes** à des organismes tiers.

SENSIBILISATION

La sensibilisation aux droits humains passe aussi par la **collaboration avec le monde socio-culturel** : colloques, conférences, débats, expositions, partenariats avec des théâtres, des cinémas, des centres culturels sont régulièrement organisés.

La Ligue développe également ses propres projets à l'intention d'un public de tous âges et de tous horizons.

Soutenez la Ligue des droits de l'Homme



- Je deviens **Membre-Donateur***
A partir de 55€ par an (cotisation : 25 € + don à partir de 30 €)

Je bénéficie de la **carte de membre et ses nombreux avantages** (réduction dans certains cinémas, théâtres...), je reçois « **La Chronique** » (le bimestriel) et je bénéficie d'une **déduction fiscale** ainsi qu'une **attestation fiscale** envoyée par courrier en fin d'année.

Autres catégories de Membre-Donateur :

- sympathisant: à partir de 125€ associé : à partir de 250 € de soutien: à partir de 500 €

Je verse _____ € sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme : CP 000-0000182-85

- Je paie par ordre permanent

*42,50 étudiants, chômeurs, minimexés, pensionnés (cotisation : 12,5 € + don à partir de 30 euros)

* A partir de 30 € votre don est déductible fiscalement

- Je deviens **Membre adhérent**
A partir de 25€ par an

Je bénéficie de la **carte de membre et de ses nombreux avantages** (réduction dans certains cinémas, théâtres...) et je reçois « **La Chronique** », le bimestriel de la Ligue des droits de l'Homme.

- Cotisation ordinaire 25,00 €/an
 Cotisation de solidarité 12,50 €/an (étudiant, chômeur, minimexé, pensionné ...)

Je verse _____ € sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme : CP 000-0000182-85

- Je paie par ordre permanent

- Je deviens **Donateur ***

Je bénéficie d'une **déduction fiscale** et recevrai **attestation fiscale** envoyée par courrier en fin d'année.

Je verse _____ € (montant à partir de 30) € sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme : CP 000-0000182-85

- Je paie par ordre permanent

* A partir de 30 € votre don est déductible fiscalement

Facilitez vous la vie : payez par ordre permanent!

Par Self ou Home Banking : intégrez le montant dans la rubrique « Ordre Permanent » du logiciel bancaire.

Par paiement à votre banque : demandez au guichet le document adhoc.

Montants mensuels : à partir de 4,59 € (membre donateur) – 2,1 € (membre adhérent) – 2,5 € (donateur)

Nom : Prénom:.....
Profession : Date de naissance :/...../.....
Adresse : Code Postal : Ville :
Tél.: Courriel: Fax :

N.B. : Les réponses au questionnaire ci-dessus sont destinées au seul usage de la Ligue des droits de l'Homme : le signataire autorise leur traitement automatisé. Vous disposez du droit d'accès et de rectification auprès de la Ligue des droits de l'Homme. La Ligue s'engage à ne pas diffuser ces informations à l'extérieur sans en avoir au préalable averti ses membres.

Document à nous retourner par mail, par courrier ou par fax:

Ligue des droits de l'Homme asbl - chaussée d'Alseberg, 303 à 1190 Bruxelles
Tél. : 02/209.62.80 - Fax : 02/209.63.80; E-Mail : ldh@liquedh.be - CCP 000.0000182.85



*Ligue des droits de l'Homme asbl
Chaussée d'Alsemberg, 303 1190 Bruxelles
Tel :02/209 62 80
Fax :02/209 63 80
e-mail :ldh@liguedh.be*

*Pour être tenu informé des activités de la LDH,
envoyez un courriel à dmorelli@liguedh.be avec
mention "infos LDH"*



1948>>2008

***La Déclaration universelle
des droits de l'Homme
a 60 ans***

www.liguedh.be